LETTRE OUVERTE

POUR LA LIBERATION DE M. GEORGES IBRAHIM ABDALLAH !

A M. MACRON, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE,
ET A M. CASTANER, MINISTRE FRANCAIS DE L'INTERIEUR,

Alors qu'il y a cinq ans déjà, Messieurs, on célébrait universellement et à juste titre M. Nelson Mandela, comme “prophète de la **non-vengeance**”, lui qui avait été emprisonné dans les années 60 pour 27 ans et demi par l'odieux régime raciste de l'apartheid d'Afrique du Sud : comment peut-on encore aujourd'hui, en République Française, “Pays des Droits de l'Homme”, garder enfermé un prisonnier qui va entamer sa 35ème année d'incarcération ?

M. Mandela aussi avait été emprisonné, comme militant actif, condamné à perpétuité après avoir pris les armes avec d'autres, dans un contexte proche de la guerre civile, par le régime contre lequel ils s'opposaient.

M. George Ibrahim Abdallah, d'origine libanaise, ne s'est jamais opposé à la France. Militant libanais, il avait décidé avec d'autres de résister les armes à la main à l'occupation de son pays, le Liban, en 1978, par l'Etat d'Israël, pays soutenu encore aujourd'hui, comme vous savez, par les USA.

En 1984, vous le savez aussi, il a été arrêté à Lyon pour faux-papiers, alors qu'apparemment ce « fugitif » de guerre et militant en avait de véritables, authentifiés à l'époque par la République Algérienne... Or coup de théâtre, deux ans après, soit pendant son incarcération, a été retrouvée de façon surprenante à son domicile une arme utilisée dans le double assassinat d'agents du Mossad (service secret israélien) et de la CIA (service secret des USA). Israël et USA, vous en conviendrez M. Macron, M. Castaner, ont des gouvernements ennemis de l'organisation des Forces Armées Révolutionnaires du Liban, qu'ils considèrent comme une organisation terroriste. Le MK aussi, branche armée de l'ANC de Mandela a été considérée comme une organisation terroriste...

Oui depuis très longtemps M. Georges Ibrahim Abdallah est un militant engagé pour la résistance palestinienne, pour la résistance libanaise et donc contre le sionisme d'Israël. Et s'il a commis les crimes qu'on lui a reprochés -complicité d'assassinat sur le territoire français- : il a en tous les cas bien purgé la peine à laquelle l'avait condamné la justice française, n'est-ce pas M. Macron, n'est-ce pas M. Castaner ? Ni le gouvernement états-unien ni le gouvernement israélien, ne peuvent peser sur notre justice française, M. le Président, M. le Ministre.

La peine de sûreté -de notre justice française- de 15 ans de M. Abdallah est terminée depuis 19 ans, c'est-à-dire depuis 1999 : l'ignorez-vous M. le Président, M. le Ministre ? A partir de 1999 jusqu'au 14 janvier 2013 (plus de 5 ans déjà), ce détenu « longue peine » était libérable sous condition : on ne discutera pas du pourquoi il est alors resté en prison après tant d'années et de demandes répétées de libération conditionnelle ; mais depuis le 14/01/2013, il est libérable sans condition puisqu'il a purgé toute la peine à laquelle on l'avait condamné, M. le Président, M. le Ministre ? Cela fait plus de 5 ans ?

M. Yves Bonnet, que vous connaissez certainement, M. Macron, M. Castaner, comme ancien chef des services secrets français -DST- et responsable de l'arrestation de M. Georges Ibrahim Abdallah, a déjà dénoncé dans le passé l'attitude du gouvernement français qui refusait la conditionnelle, comme une véritable « **vengeance d'Etat ».** Et il disait aussi : « je considère qu'il [M. Abdallah] avait le droit de revendiquer les actes commis par les FARL comme des actes de résistance (…) Il faut se souvenir du contexte aussi, des massacres de Sabra et Shatila dont les coupables n'ont jamais été punis ». Et maintenant après le 14/01/2013, il ne s'agit plus de conditionnelle mais bien de libération légale et obligatoire M. Macron, M. Castaner ? Au « Pays des Droits de l'Homme » s'entête-t-on dans la vengeance ? Cela fait 5 ans ?

A la première décision d'un juge français autorisant la libération conditionnelle de M. Abdallah, le Département d'Etat Américain avait réagi vivement : « Le gouvernement des USA exprime sa ferme opposition quant à l'éventualité d'une mise en liberté conditionnelle de Georges Ibrahim Abdallah. » Le Ministre de Justice française de l'époque,

M. Perben, avait alors fait appel de la décision du juge. A la suite, huit autres demandes vont être finalement refusées en 14 ans. Mais après cela, maintenant, M. le Président, M. le Ministre ? M. Abdallah entame sa 35ème année d'incarcération ? Très heureusement M. Mandela a été libéré avant sa 30ème année d'incarcération par un pays d'apartheid chancelant qui n'était pas la France ?

Comme dit plus haut, le 14 janvier 2013, M. Georges Ibrahim Abdallah aurait du légalement être libéré comme prévu : il ne l'a pas été, malgré les décisions des juges favorables à cette libération (Tribunal d'Application des Peines en 2012 et Cour d'Appel en 2013). Est-ce sur ordres des USA ? Israël ? Pourquoi M. Valls, alors Ministre de l'Intérieur, a-t-il refusé de signer l'Arrêté d'expulsion type OQTF (une des 5 conditions légales pour la libération d'un étranger d'une prison française) ? La Cour de Cassation a alors déclaré en toute logique la demande de libération comme irrecevable...

Alors que le 10 décembre 2013, il y a bientôt 5 ans, à l'occasion de l'hommage universel à Nelson Mandela, ex-détenu « longue peine », ex-militant armé de l'ANC qui ne s'est pas renié, puis finalement qui a obtenu le Prix Nobel de la Paix, reconnu au delà du « prophète de la non-violence » qu' était Gandhi, le « prophète de la **non-vengeance** », et finalement le premier président noir de la nation « arc-en-ciel » anti-raciste et réconciliée, nouvelle Afrique du Sud post-apartheid, réussie sans guerre civile : le président des USA lui-même, M. Obama, en a appelé les dirigeants du monde entier à suivre cet exemple de non-vengeance.

Comment alors ne pas dénoncer comme des vengeances, M. le Président, M. le Ministre, les obstructions abusives et successives du Parquet exprimées par ces Appels successifs contre la libération de M. Abdallah entre 1999 et cette fameuse année 2013, qui remonte à 5 ans ? Aujourd'hui M. Abdallah ne peut rester prisonnier au delà de 35 ans. C'est déjà trop dans le « Pays des Droits de l'Homme ». Ne serait-on pas en droit de demander avec exigence à ce même Parquet, comme à la Justice Française : où sont les assassins de Mahmoud Alhamchari (ancien représentant de l'OLP à Paris), de Mahmoud Saleh (fondateur de la Librairie Arabe à Paris), de Zuheir Mohsen (secrétaire général de ALSAIIQA), de Ibrahim Abd El Aziz, de Ezzdin Alkalak... ? La Justice Française serait-elle partisane ? De quoi veut-on se venger contre M. Georges Ibrahim Abdallah ?

Et maintenant M. Macron, M. Castaner, la Justice Française peut-elle continuer à suivre les injonctions d'un gouvernement états-unien au double langage ? Les injonctions d'un gouvernement d'Israël cyniquement assoiffé de vengeance ? La Justice Française continuera-t-elle à ne pas respecter ses propres lois, en se mettant elle-même dans une **impasse juridique irrationnelle depuis plus de 5 ans ?**

Georges Ibrahim Abdallah ne peut pas rester en prison : 35 ans c'est trop ;

LIBERATION IMMEDIATE POUR GEORGES IBRAHIM ABDALLAH.

Signature : groupe bordelais « Flora Tristan » et ses soutiens.

Nom	Prénom	Adresse électronique ou postale	Signature

Nom	Prénom	Adresse électronique ou postale	Signature